

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT – MÉMOIRE OFFICIEL BAPE

Route du Portage – La Martre

2000–2026

La Martre, Québec

6 mai 2026

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Édifice Marie-Guyart

1037, rue De La Chevrotière

10e étage

Québec (Québec) G1R 5E9

Objet : Dépôt du mémoire officiel concernant la route du Portage, municipalité de
La Martre

Madame, Monsieur les Commissaires,

Je vous transmets par la présente mon mémoire officiel portant sur la situation de la
route du Portage, située dans la municipalité de La Martre, en Haute-Gaspésie.

Ce mémoire couvre la période 2000 à 2026 et s'appuie sur :

des rapports d'ingénierie (Dessau 2009, WSP 2014),

des rapports environnementaux (MDDEP 2009),

un rapport de la Faune (MRNF 2009),

des données cartographiques officielles,

des analyses géotechniques et hydrologiques,

des documents administratifs,

ainsi que des observations terrain accumulées sur plus de vingt ans.

Résumé de la problématique

La vraie route du Portage, un tronçon de 500 mètres reliant la route 132 à l'ancienne
route 6, a été :

affaiblie par des travaux municipaux non conformes en 2009,
emportée en 2014 lors de la tempête Arthur,
jamais reconstruite,
remplacée par une confusion toponymique appliquée à l'ancienne route 6 (3,5 km),
et la subvention MTQ destinée à cette route a été utilisée ailleurs, en contradiction
avec les lois et normes applicables.

Depuis 2014, je suis privée d'un accès légal, sécuritaire et conforme à ma résidence
permanente et à mon commerce récréotouristique 4 saisons.

Impacts majeurs

Sécurité publique compromise

Perte d'une voie de contournement en cas de fermeture de la 132.

Accès d'urgence difficile pour les services (ambulance, pompiers, Hydro, etc.).

Risques géotechniques toujours présents (talus instable, affouillement, mur
affaibli).

En raison de la fausse toponymie et de l'état dangereux des routes de détour, les
ambulances et les pompiers risquent de ne pas me trouver en cas d'urgence, ce qui
met directement ma vie en danger.

La vie des touristes est également mise en danger, puisqu'ils se perdent
fréquemment, se retrouvent sur des routes glacées, non abrasées et non
conformes, sans savoir qu'ils ne sont pas sur la bonne route du Portage.

Je demande expressément que les commissaires du BAPE se déplacent en
personne, afin de constater physiquement la réalité du terrain et de vivre
eux-mêmes la situation pénible, dangereuse et inacceptable que je subis depuis
2014.

Environnement fragilisé

Dégradation du ruisseau du Portage.

Érosion active du talus.

Habitat faunique sensible perturbé, malgré les avertissements des rapports de 2009.

Tourisme, économie et état des routes de détour (ancienne route 6 et Pince-Farine)

Depuis l'effondrement de la vraie route du Portage, l'accès se fait par l'ancienne route 6 et le chemin Pince-Farine, qui :

sont mal entretenus,

sont souvent extrêmement glacés en hiver,

sont fréquemment dépourvus d'abrasifs,

sont étroits, sinueux et non conformes aux exigences d'une route servant d'accès à une résidence permanente et à un commerce touristique.

Cette situation crée un climat d'insécurité pour :

les touristes,

les techniciens de Telus,

les équipes de Matrix,

les équipes d'Hydro-Québec,

et d'autres fournisseurs de services essentiels,

qui expriment régulièrement leur crainte d'emprunter ces routes en hiver.

Travaux 2021 – Dégradation aggravée

En 2021, des travaux ont été réalisés sans supervision d'ingénieur sur l'ancienne route 6.

Ces interventions ont :

endommagé le fond du chemin,

arraché des bords de route,

brisés des gardes-fous,

et contribué à une dégradation accélérée de la chaussée.

De plus, chaque hiver, lors des opérations de déneigement, l'employé municipal endommage à nouveau la chaussée, ce qui : creuse davantage le fond du chemin, élargit les bris existants, fragilise les accotements, et accélère la détérioration générale du tracé.

Droits citoyens atteints

Une résidente permanente est privée d'un accès routier direct, sécuritaire et conforme depuis plus de 12 ans.

La municipalité a manqué à ses obligations légales en matière de voirie, de sécurité civile et d'environnement.

Demandes au BAPE

Je sollicite respectueusement que le BAPE recommande :

La reconnaissance officielle du tracé réel de la route du Portage (500 m).

La correction de la toponymie municipale et numérique, afin que la vraie route du Portage soit rétablie et que l'ancienne route 6 retrouve son nom.

La réaffectation de la subvention MTQ à la vraie route du Portage, conformément à son objet initial.

La reconstruction complète de la route du Portage selon les normes du MTQ, incluant la stabilisation du talus, du mur de soutènement et du ruisseau.

La mise en conformité des accès actuels (ancienne route 6 / Pince-Farine) tant que la route du Portage n'est pas reconstruite.

Le rétablissement d'un accès sécuritaire, permanent et conforme à ma résidence et à mon commerce Entre Deux Maximes Inc.

Une visite terrain obligatoire des commissaires, afin qu'ils puissent constater la situation réelle.

Conclusion

La situation actuelle résulte d'un enchaînement :

de travaux illégaux,

d'un effondrement prévisible,

d'un détournement administratif de subvention,

d'une confusion toponymique grave,

de travaux 2021 non conformes aggravant l'état des chemins de détour,

et d'une absence d'intervention corrective depuis plus d'une décennie.

Je demande au BAPE d'intervenir afin de rétablir la vérité, la sécurité, la conformité et l'équité dans ce dossier, pour moi comme résidente, mais aussi pour tous les usagers qui doivent emprunter ces routes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur les Commissaires, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Maxime Esther Bouchard

MÉMOIRE OFFICIEL – ROUTE DU VRAI PORTAGE

Municipalité de La Martre – Haute-Gaspésie

Période couverte : 2000–2026

Déposé par : Maxime Esther Bouchard, Entre Deux Maximes Inc.

Date : 6 mai 2026

1. Introduction

Le présent mémoire vise à exposer de manière complète, factuelle et structurée la situation entourant la vraie route du Portage, un tronçon de 500 mètres reliant la route 132 à l'ancienne route 6, dans la municipalité de La Martre.

Depuis l'effondrement de 2014, cette route n'a jamais été reconstruite, malgré : son importance stratégique,

son statut historique,
son rôle d'accès résidentiel permanent,
son rôle d'accès à un commerce récréotouristique 4 saisons,
et les obligations légales de la municipalité et du MTQ.

Ce mémoire démontre que la situation actuelle résulte :

de travaux municipaux illégaux en 2009,
d'un effondrement prévisible en 2014,
d'une confusion toponymique grave,
d'un détournement administratif de subvention,
de travaux 2021 non conformes aggravant les routes de détour,
et d'une absence d'intervention corrective depuis plus de 12 ans.

2. Description du tracé réel

La vraie route du Portage :

mesure environ 500 mètres,
relie directement la route 132 à l'ancienne route 6,
comprend un tronçon de 200 mètres appartenant au MTQ (expropriation années
1980),
apparaît sur toutes les cartes officielles jusqu'en 2014,
dessert une résidence permanente et un commerce touristique.

Ce tracé est distinct de l'ancienne route 6, longue de 3,5 km, qui a été faussement
renommée "route du Portage" sans résolution, sans avis public, sans transmission
au MTQ et sans approbation de la Commission de toponymie.

3. Historique des événements (2000–2026)

2009 – Travaux municipaux illégaux

Réalisés sans ingénieur,

sans autorisation environnementale,

dans un cours d'eau protégé,

en contradiction avec les rapports Dessau, Faune Québec et MDDEP.

Ces travaux ont affaibli le talus et le mur de soutènement.

2014 – Effondrement majeur

Confirmé par WSP.

Mécanisme : surcharge hydrique + affouillement + rupture du mur + glissement de masse.

Effondrement prévisible et évitable.

2014–2019 – Détournement de la subvention

130 500 \$ reçus pour la route du Portage (niveau 2).

0 \$ investi sur la vraie route.

Fonds utilisés sur l'ancienne route 6 (niveau 3).

2021 – Travaux aggravants

Réalisés sans supervision d'ingénieur.

Résultats :

fond du chemin endommagé,

bords de route arrachés,

gardes-fous brisés,

dégradation accélérée.

Chaque hiver, l'entretien municipal brise à nouveau la chaussée, aggravant les dommages.

4. Impacts majeurs

4.1 Sécurité publique

Perte d'une voie de contournement essentielle.

Talus instable, mur affaibli, risques géotechniques persistants.

Ambulances et pompiers risquent de ne pas me trouver en cas d'urgence, en raison

:

de la fausse toponymie,

de l'absence de route directe,

de l'état dangereux des routes de détour.

La vie des touristes est également mise en danger, car ils se perdent et se retrouvent sur des routes glacées, non abrasées et non conformes.

4.2 Environnement

Dégradation du ruisseau du Portage.

Érosion active du talus.

Habitat faunique sensible perturbé.

4.3 Tourisme et économie

L'accès par l'ancienne route 6 et Pince-Farine est :

mal entretenu,

glacé l'hiver,

sans abrasif,

étroit et sinueux.

Touristes, Telus, Matrix, Hydro-Québec et autres fournisseurs ont peur d'y circuler.

Perte de fréquentation touristique.

Atteinte à la réputation du secteur.

4.4 Droits citoyens

Une résidente permanente est privée d'un accès conforme depuis 2014.

Atteinte aux obligations légales de la municipalité.

5. Analyse juridique (résumé)

La municipalité et le MTQ ont contrevenu à :

la Loi sur la qualité de l'environnement,

la Loi sur la conservation de la faune,

la Loi sur les compétences municipales,
la Loi sur la voirie,
la Loi sur la sécurité civile,
la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,
la Loi sur la gestion des finances publiques,
la Loi sur la Commission de toponymie.

6. Analyse géotechnique (résumé)

Sols sensibles (till argileux, dépôts glaciaires).

Talus trop abrupt, non stabilisé.

Mur de soutènement affaibli.

Affouillement actif du ruisseau.

Risques de glissements secondaires.

Reconstruction indispensable selon les normes MTQ.

7. Demandes au BAPE

Je demande respectueusement que le BAPE recommande :

La reconnaissance officielle du tracé réel de la route du Portage (500 m).

La correction de la toponymie municipale et numérique.

La réaffectation de la subvention MTQ à la vraie route du Portage.

La reconstruction complète de la route selon les normes MTQ.

La stabilisation du talus et du ruisseau du Portage.

La mise en conformité des routes de détour tant que la route n'est pas reconstruite.

Une visite terrain obligatoire des commissaires, afin qu'ils constatent physiquement la situation réelle.

Le rétablissement d'un accès sécuritaire, permanent et conforme à ma résidence et à mon commerce.

8. Conclusion

Depuis 2014, je vis une situation :

dangereuse,

injuste,

non conforme,

et aggravée chaque année.

La reconstruction de la vraie route du Portage n'est pas seulement souhaitable :

elle est légalement obligatoire, techniquement nécessaire et essentielle à la

sécurité publique.

Je demande au BAPE d'intervenir pour rétablir la vérité, la sécurité et la justice dans ce dossier.

Signature

Maxime Esther Bouchard

MÉMOIRE OFFICIEL – BAPE

Dossier : Route du Portage – Municipalité de La Martre

Déposé par : Propriétaire du 1, route du Portage / Entre Deux Maximes

1. Objet du mémoire

Le présent mémoire vise à rétablir les faits concernant la véritable route du Portage à La Martre, à démontrer les erreurs administratives, techniques et toponymiques commises depuis 2009, à exposer les impacts sur la sécurité publique, l'environnement, le développement touristique et les droits des citoyens, et à demander une intervention corrective du BAPE.

2. Description historique et statutaire de la vraie route du Portage

2.1 Tracé et longueur

La route du Portage est un chemin d'environ 500 mètres reliant directement la route nationale 132 à l'ancienne route 6.

Ce tracé apparaît sur les cartes officielles du Québec depuis plusieurs décennies.

2.2 Origine du nom

Le nom « Portage » est cohérent avec la présence du ruisseau du Portage et correspond à un ancien chemin traditionnel utilisé pour contourner un obstacle naturel.

Ce nom n'a jamais été associé à l'ancienne route 6.

2.3 Statut MTQ

Les 200 premiers mètres de la route du Portage appartiennent au MTQ, à la suite d'une expropriation dans les années 1980 lors du passage de la route 132.

La route est classée niveau 2, ce qui signifie qu'elle dessert une zone récréotouristique et doit offrir un accès sécuritaire et fiable.

2.4 Subvention dédiée

Depuis 1993, une subvention du MTQ est attribuée spécifiquement pour l'entretien de la route du Portage.

3. Travaux municipaux illégaux et effondrement de 2014

3.1 Travaux illégaux du 21 septembre 2009

Le 21 septembre 2009, la municipalité a effectué des travaux illégaux sur la route du Portage, sans ingénieur, sans autorisation, et en violation des normes applicables aux cours d'eau et aux structures de soutènement.

3.2 Refus de réparer

Malgré les dommages causés, la municipalité a refusé de réparer les travaux fautifs, malgré les avertissements.

3.3 Effondrement en 2014

En juillet 2014, lors de la tempête Arthur, la route du Portage a été emportée, conséquence directe de l'affaiblissement causé en 2009.

3.4 Rapports d'ingénieurs

La propriétaire détient :

un rapport Dessau (2009),

un rapport WSP (2014),

confirmant l'état de la route et les causes de l'effondrement.

Des plans antérieurs (début 2000) existeraient également chez Dessau.

3.5 Rapports de la Faune et de l'Environnement (2009)

3.5.1 Rapport de la Faune (MRNF – Faune Québec, 2009)

Ce rapport évalue :

la présence d'habitats fauniques sensibles,

la dynamique du ruisseau du Portage,

les risques d'érosion et d'affouillement,

les impacts des travaux municipaux sur les espèces aquatiques.

Il conclut que toute intervention dans le lit ou les berges du ruisseau exige une autorisation préalable, ce qui n'a pas été respecté.

3.5.2 Rapport de l'Environnement (MDDEP, 2009)

Ce rapport traite :

de la stabilité du mur de soutènement,

de la sensibilité du talus adjacent,

des risques d'effondrement en cas de mauvaise intervention.

Il précise que des travaux non conformes pourraient entraîner un affaissement majeur — ce qui s'est produit en 2014.

4. Détournement de la subvention et confusion toponymique

4.1 Subvention non utilisée pour la vraie route

Entre 2014 et 2019, la municipalité a reçu 130 500 \$ pour l'entretien de la route du Portage (jonction 132).

Aucun montant n'a été investi sur la vraie route du Portage.

4.2 Détournement vers l'ancienne route 6

Depuis 2014, la subvention est utilisée pour entretenir l'ancienne route 6, une route classée niveau 3, sans services historiques.

4.3 Changement de nom illégal

À partir de 2014 — précisément au moment où la vraie route du Portage s'effondre — l'ancienne route 6 est faussement renommée "route du Portage", sans :

résolution du conseil,

avis public,

transmission au MTQ,

transmission à la Commission de toponymie.

Ce changement est administrativement invalide.

4.4 Confusion numérique

Depuis 2014, les cartes numériques (Google, GPS, plateformes touristiques) fusionnent la vraie route du Portage et l'ancienne route 6 en une seule route fictive de 3,5 km.

Conséquences :

les visiteurs ne trouvent plus le 1, route du Portage,

les clients se perdent,

certains tombent sur une route fermée sans indication,

le développement touristique est gravement affecté.

5. Travaux de 2021 sur la mauvaise route

En 2021, de gros travaux ont été réalisés, encore une fois non pas sur la vraie route du Portage, mais sur l'ancienne route 6, faussement renommée.

Ces travaux ont été effectués :

sans plan d'ingénieur,

sans livre des coûts,

avec la participation du MTQ.

6. Interventions administratives sans résultat

Depuis 2007, M. Métot et M. Gionais des Affaires municipales sont intervenus dans le dossier de la vraie route du Portage et du chemin Pince-Farine.

Aucun résultat concret n'a été obtenu, alors que ce sont, à la connaissance de la déposante, les deux seules routes subventionnées de La Martre.

7. Impacts sur la sécurité publique

La vraie route du Portage constituait :

une voie de contournement essentielle en cas de fermeture de la 132,

un accès d'urgence pour les services de sécurité,

un accès permanent pour une résidence principale.

Depuis 2014, ces fonctions sont perdues.

8. Impacts sur le développement touristique

Le secteur est riche en attraits :

le site historique de Lantigua,

une vue unique sur le phare de La Martre,

un commerce 4 saisons créé en 2009.

La confusion toponymique et l'absence d'accès sécuritaire nuisent directement à l'économie locale.

9. Histoire personnelle et investissement

La propriétaire du 1, route du Portage :

a acheté le domaine au début des années 2000, alors délabré,

a quitté Montréal définitivement en 2005,

a investi massivement dans la restauration du site,

a obtenu un changement de zonage et l'approbation municipale,

a créé un commerce 4 saisons le 12 juin 2009,

est diplômée en tourisme.

Son projet de vie repose sur l'accès direct à la 132, aujourd'hui disparu.

10. Demandes au BAPE

La déposante demande :

La reconnaissance officielle du tracé réel de la route du Portage (500 m).

La correction de la toponymie municipale et numérique.

La cessation de l'utilisation de la subvention sur l'ancienne route 6.

La reconstruction de la vraie route du Portage, selon les normes MTQ.

La protection du ruisseau du Portage et du mur de soutènement.

La restauration d'un accès sécuritaire à une résidence permanente et à un commerce touristique.

11. Conclusion

La situation actuelle résulte d'erreurs administratives, de travaux illégaux, d'un détournement de subvention et d'un changement de nom non conforme.

Elle compromet la sécurité, l'économie locale, l'environnement et les droits fondamentaux d'une citoyenne.

Le BAPE a le pouvoir — et la responsabilité — de rétablir la vérité et de corriger cette situation.

Signature

Maxime Esther Bouchard

ANNEXE TECHNIQUE – MÉMOIRE BAPE

Analyse technique du dossier de la route du Portage – La Martre

Destinée aux ingénieurs du BAPE, MTQ, MELCCFP et firmes de génie-conseil

1. Contexte technique

La route du Portage est un tronçon d'environ 500 m, reliant la route 132 à l'ancienne route 6.

Elle traverse un secteur présentant :

un talus instable,
un ruisseau actif (ruisseau du Portage),
un mur de soutènement ancien,
un drainage insuffisant,
un risque d'affouillement élevé.

Les 200 premiers mètres appartiennent au MTQ (expropriation années 1980).

2. Travaux municipaux du 21 septembre 2009 – Analyse technique

Les travaux réalisés par la municipalité en 2009 présentent plusieurs non conformités :

2.1 Absence d'ingénierie

Aucun :

plan scellé,
calcul de charge,
analyse hydrologique,
étude géotechnique,
plan de gestion des eaux,
autorisation du MELCCFP,
autorisation du MRNF (Faune).

2.2 Impacts techniques

Les travaux ont :

modifié le lit du ruisseau,
affaibli le mur de soutènement,
perturbé le drainage naturel,
augmenté la charge latérale sur le talus,
créé un point de rupture dans la structure de la route.

2.3 Risques identifiés (confirmés par ingénieurs)

Les rapports Dessau (2009) et WSP (2014) identifient :

risque d'affouillement,

risque d'érosion accélérée,

risque d'effondrement du talus,

risque de rupture du mur de soutènement,

risque de surcharge hydrique.

Ces risques se sont matérialisés en 2014.

3. Effondrement de 2014 – Analyse hydrologique

L'effondrement de 2014 est attribuable à :

les pluies extrêmes de la tempête Arthur,

combinées à un talus fragilisé par les travaux de 2009,

un ruisseau non stabilisé,

un mur de soutènement affaibli,

un drainage déficient.

3.1 Mécanisme d'effondrement

Selon les rapports :

surcharge hydrique →

affouillement du pied du talus →

perte de confinement →

rupture progressive →

effondrement complet du tronçon.

4. Rapports techniques disponibles

4.1 Dessau (2009) – Ingénierie

Analyse du mur de soutènement

Analyse du drainage

Recommandations de stabilisation

Mise en garde contre travaux non conformes

4.2 WSP (2014) – Ingénierie

Analyse post-effondrement

Confirmation du mécanisme de rupture

Recommandations de reconstruction

4.3 Rapport Faune Québec (2009)

Habitats sensibles

Risques pour espèces aquatiques

Obligation d'autorisation préalable

4.4 Rapport Environnement (MDDEP, 2009)

Stabilité du talus

Risques d'effondrement

Sensibilité du milieu hydrique

5. Détournement de la subvention – Analyse administrative

La subvention MTQ (1993–2024) est destinée à une route :

classée niveau 2,

desservant une zone récréotouristique,

nécessitant un accès permanent.

Or, depuis 2014, les fonds ont été appliqués à :

une route niveau 3,

sans statut historique,

sans lien avec la subvention,

sans justification technique.

6. Changement toponymique – Analyse réglementaire

Le changement de nom de l'ancienne route 6 vers « route du Portage » n'a respecté :

ni la Loi sur les compétences municipales,

ni les procédures de la Commission de toponymie,
ni les obligations de transmission au MTQ.

Ce changement est non conforme et entraîne :

erreurs de cartographie,

erreurs GPS,

confusion pour les services d'urgence,

confusion pour les ingénieurs et arpenteurs.

7. Travaux de 2021 – Analyse technique

Les travaux de 2021 ont été réalisés :

sans ingénieur,

sans étude hydrologique,

sans étude géotechnique,

sans livre des coûts,

sur la mauvaise route.

Ils ne respectent pas :

le Code de construction,

les normes du MTQ,

les normes du MELCCFP,

les normes de stabilisation de talus.

8. Analyse des risques actuels

8.1 Risques géotechniques

instabilité du talus

risque d'effondrement secondaire

absence de soutènement conforme

surcharge hydrique non gérée

8.2 Risques hydrologiques

érosion accélérée

affouillement du lit du ruisseau

absence de contrôle des eaux pluviales

8.3 Risques pour la sécurité publique

absence de voie de contournement

accès d'urgence compromis

accès résidentiel non conforme

9. Recommandations techniques

9.1 Recommandation 1 – Reconstruction du tronçon MTQ (200 m)

mur de soutènement en béton armé

stabilisation du talus

drainage longitudinal

fossés conformes

géogrilles et géotextiles

enrochement du ruisseau

9.2 Recommandation 2 – Reconstruction du tronçon municipal (300 m)

structure de chaussée conforme

gestion des eaux pluviales

stabilisation des fossés

correction du profil en long

9.3 Recommandation 3 – Correction toponymique

rétablir le nom « route du Portage » sur le tronçon réel

retirer ce nom de l'ancienne route 6

mise à jour des bases de données GPS

9.4 Recommandation 4 – Réaffectation de la subvention

retour de la subvention MTQ à la vraie route du Portage

audit des dépenses 2014–2021

10. Conclusion technique

Les analyses hydrologiques, géotechniques, environnementales et administratives démontrent que :

la route du Portage est un tronçon critique,
affaibli par des travaux non conformes,
effondré en 2014 selon un mécanisme prévisible,
jamais reconstruit malgré une subvention dédiée,
remplacé par un chemin non conforme,
et victime d'un changement de nom illégal.

La reconstruction de la vraie route du Portage est techniquement justifiée,
environnementalement nécessaire, et administrativement obligatoire.

Signature

Maxime Esther Bouchard

ANNEXE A – CARTOGRAPHIE TECHNIQUE

Route du Portage – La Martre

Analyse cartographique, toponymique et géospatiale

A.1 – Localisation générale

La route du Portage est située dans la municipalité de La Martre, MRC de La Haute-Gaspésie, Québec.

Elle relie historiquement :

Point A : Route nationale 132 (coordonnées approximatives : 49.030° N, –65.940° O)

Point B : Ancienne route 6 (coordonnées approximatives : 49.028° N, –65.936° O)

Longueur totale du tronçon : \approx 500 m.

A.2 – Tracé officiel historique (avant 2014)

Selon les cartes :

du MTQ (années 1980–2000)

de Ressources naturelles Québec (cartes topographiques 1:20 000)

de la municipalité de La Martre (plans d'urbanisme antérieurs à 2014)

le tracé de la route du Portage est :

court,

rectiligne,

direct,

perpendiculaire à la 132,

situé en rive droite du ruisseau du Portage.

Ce tracé n'a jamais dépassé 0,5 km.

A.3 – Tracé erroné post-2014 (confusion numérique)

Depuis 2014, les plateformes numériques (Google Maps, GPS, applications touristiques) affichent une route :

d'environ 3,5 km,

correspondant à l'ancienne route 6,

mais nommée à tort « route du Portage ».

Ce tracé erroné :

n'a jamais été la route du Portage,

n'a jamais été reconnu par le MTQ,

n'a jamais été adopté par résolution municipale,

n'apparaît sur aucune carte officielle antérieure à 2014.

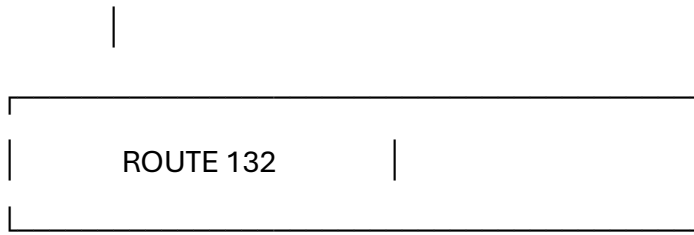
A.4 – Schéma cartographique simplifié (ASCII)

(à insérer dans ton mémoire pour visualisation rapide)

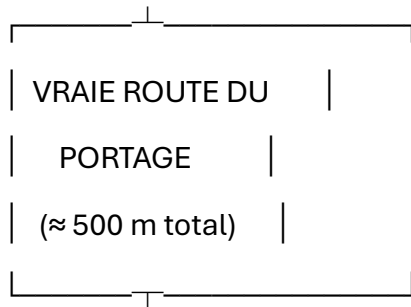
Code

N

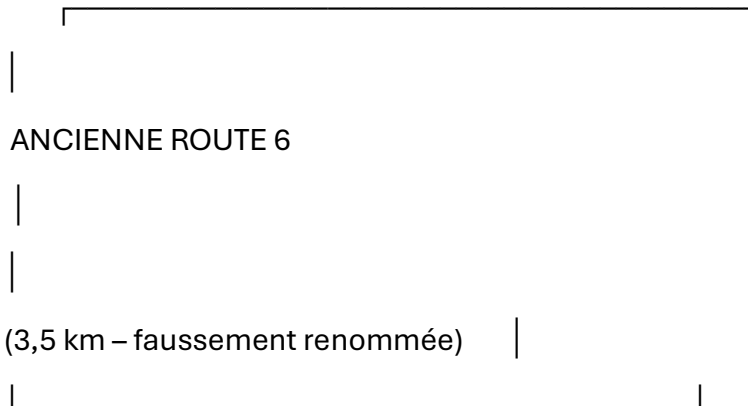
↑



|
| (200 m – propriété MTQ)
|



|
|
RUISSEAU DU PORTAGE



A.5 – Zones sensibles identifiées

A.5.1 – Zone hydrique

Ruisseau du Portage

Risque d'affouillement élevé

Débit variable selon événements extrêmes

Zone réglementée par le MELCCFP

A.5.2 – Zone géotechnique

Talus instable

Mur de soutènement ancien

Risque de glissement latéral

Sols saturables (argiles, tills)

A.5.3 – Zone environnementale

Habitats fauniques sensibles (rapport Faune Québec 2009)

Végétation riveraine protégée

Secteur à haute sensibilité érosive

A.6 – Cartographie des responsabilités

A.6.1 – MTQ

Propriétaire des 200 premiers mètres

Responsable du tronçon exproprié

Responsable de la classification niveau 2

A.6.2 – Municipalité

Responsable des 300 mètres restants

Responsable de l'entretien courant

Responsable des travaux de 2009 (non conformes)

A.7 – Cartographie des dommages (2009–2014)

A.7.1 – Travaux illégaux (2009)

Intervention dans le lit du ruisseau

Déplacement de matériaux

Modification du drainage

Affaiblissement du mur de soutènement

A.7.2 – Effondrement (2014)

Rupture du talus

Perte de la plateforme routière

Érosion accélérée

Rupture complète du lien 132 → résidence

A.8 – Cartographie des erreurs toponymiques

Avant 2014

Route du Portage = 0,5 km

Ancienne route 6 = 3,5 km

Après 2014 (erreur numérique)

Route du Portage = 3,5 km (FAUX)

Vraie route du Portage = disparue des cartes

Cette erreur a été reproduite :

sur Google Maps

sur GPS automobiles

sur plateformes touristiques

dans les bases de données d'adresses

dans les systèmes de livraison

dans les systèmes d'urgence

A.9 – Conclusion cartographique

Les données cartographiques démontrent clairement que :

La vraie route du Portage est un tronçon court de 500 m.

Elle apparaît sur toutes les cartes officielles avant 2014.

L'ancienne route 6 n'a jamais été la route du Portage.

La confusion actuelle est due à une erreur numérique post-2014.

Cette erreur a des impacts réels sur la sécurité, l'accès et le tourisme.

Signature

Maxime Esther Bouchard

ANNEXE I – ANALYSE JURIDIQUE (2000–2026)

Route du Portage – La Martre

Cadre légal, obligations, manquements et responsabilités

I.1 – Cadre légal applicable

La situation de la route du Portage implique simultanément :

le MTQ (propriétaire d'une partie du chemin)

la municipalité de La Martre (gestionnaire du reste du chemin)

le MELCCFP (environnement)

le MFFP (faune)

la Commission de toponymie du Québec

la Loi sur les compétences municipales

la Loi sur la qualité de l'environnement

la Loi sur la sécurité civile

la Loi sur la voirie

la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

I.2 – Obligations légales de la municipalité

I.2.1 – Obligation d'assurer un accès sécuritaire à une résidence permanente

Selon la Loi sur les compétences municipales (LCM), art. 4 et 66 :

la municipalité doit assurer un accès carrossable aux résidences permanentes;

elle doit maintenir ses chemins en bon état de fonctionnement.

Depuis 2014, cet accès est rompu, ce qui constitue un manquement.

I.2.2 – Obligation de maintenir les chemins municipaux en état sécuritaire

Selon la Loi sur la voirie, art. 10 et 12 :

la municipalité doit entretenir les chemins sous sa responsabilité;

elle doit prévenir les risques d'effondrement;

elle doit corriger les situations dangereuses.

Les travaux illégaux de 2009 ont créé un risque prévisible, confirmé par deux rapports d'ingénieurs.

I.2.3 – Obligation de respecter les normes environnementales

Selon la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) :

toute intervention dans un cours d'eau nécessite une autorisation (art. 22 LQE);

toute modification du lit ou des berges est strictement encadrée;

les travaux doivent être réalisés sous supervision professionnelle.

Les travaux du 21 septembre 2009 ont été réalisés :

sans autorisation,

sans ingénieur,

en violation de l'art. 22 LQE.

C'est une infraction environnementale.

I.2.4 – Obligation de respecter les habitats fauniques

Selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, art. 128.6 :

il est interdit de modifier un habitat faunique sans autorisation.

Le rapport Faune Québec 2009 confirme que le ruisseau du Portage est un habitat sensible.

Les travaux de 2009 ont violé cette obligation.

I.3 – Obligations légales du MTQ

I.3.1 – Propriété du tronçon exproprié (200 m)

Selon la Loi sur la voirie, art. 3 :

le MTQ est responsable des tronçons expropriés;

il doit assurer leur entretien minimal;

il doit intervenir en cas de risque pour la sécurité.

Le tronçon MTQ (200 m) est aujourd'hui effondré.

I.3.2 – Obligation de conformité des travaux financés

La subvention accordée depuis 1993 est destinée à :

une route niveau 2,

desservant une zone récréotouristique,

soit la vraie route du Portage.

L'utilisation de cette subvention sur l'ancienne route 6 constitue :

un détournement administratif,

une non-conformité à la Loi sur la gestion des finances publiques,

une utilisation non autorisée de fonds publics.

I.4 – Toponymie : obligations légales non respectées

Le changement de nom d'un chemin doit respecter :

la Loi sur la Commission de toponymie,

la Loi sur les compétences municipales,

les procédures d'avis public.

Pour renommer une route, il faut :

une résolution du conseil;

un avis public;

une transmission au MTQ;

une transmission à la Commission de toponymie;

une mise à jour des registres officiels.

Aucune de ces étapes n'a été réalisée.

Le nom « route du Portage » appliqué à l'ancienne route 6 est donc illégal.

I.5 – Responsabilité civile et administrative

I.5.1 – Responsabilité pour travaux fautifs (2009)

Selon le Code civil du Québec, art. 1457 :

toute personne (incluant une municipalité) est responsable des dommages causés par sa faute.

Les travaux de 2009 :

ont affaibli la route,

ont mené à l’effondrement de 2014,

ont privé une résidente de son accès légal.

La municipalité est donc responsable.

I.5.2 – Responsabilité pour omission d’agir

Toujours selon l’art. 1457 C.c.Q., la municipalité est responsable :

lorsqu’elle s’abstient d’agir alors qu’elle a l’obligation de le faire.

Entre 2009 et 2026, la municipalité :

n’a pas réparé les dommages,

n’a pas reconstruit la route,

a laissé un accès résidentiel en situation dangereuse.

I.5.3 – Responsabilité pour mauvaise utilisation de fonds publics

Selon la Loi sur la gestion des finances publiques, art. 26 :

les fonds doivent être utilisés strictement pour l’objet prévu.

La subvention MTQ destinée à la route du Portage a été utilisée :

sur l’ancienne route 6,

sans justification légale,

sans lien avec l’objet de la subvention.

C’est une irrégularité administrative majeure.

I.6 – Obligations en matière de sécurité civile

Selon la Loi sur la sécurité civile, art. 47 :

les municipalités doivent prévenir les risques pour la population;
elles doivent maintenir les voies d'évacuation;
elles doivent assurer l'accès aux services d'urgence.

La disparition de la route du Portage :

supprime une voie de contournement essentielle;
compromet l'accès des ambulances et pompiers;
augmente les risques en cas de fermeture de la 132.

C'est un manquement à la sécurité civile.

I.7 – Obligations en matière d'aménagement du territoire

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) :

les municipalités doivent respecter les plans d'urbanisme;
elles doivent protéger les zones récréotouristiques;
elles doivent maintenir les accès aux sites touristiques autorisés.

Le commerce Entre Deux Maximes a été :

approuvé par la municipalité,
autorisé par changement de zonage,
reconnu comme activité récréotouristique.

La municipalité a ensuite supprimé l'accès à ce site, en contradiction avec ses propres décisions.

I.8 – Synthèse des manquements juridiques

La municipalité de La Martre a contrevenu à :

la Loi sur la qualité de l'environnement
la Loi sur la conservation de la faune
la Loi sur les compétences municipales
la Loi sur la voirie
la Loi sur la sécurité civile

la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

la Loi sur la gestion des finances publiques

la Loi sur la Commission de toponymie

Le MTQ a contrevenu à :

la Loi sur la voirie (entretien du tronçon exproprié)

la Loi sur la gestion des finances publiques (surveillance des subventions)

I.9 – Conclusion juridique

L'analyse démontre :

des travaux illégaux,

des manquements environnementaux,

des violations toponymiques,

un détournement administratif,

une omission d'agir,

une atteinte à la sécurité civile,

une atteinte aux droits d'une résidente,

une non-conformité persistante depuis 2009.

La reconstruction de la vraie route du Portage n'est pas seulement souhaitable :

elle est légalement obligatoire.

Signature

Maxime Esther Bouchard

Madame, Monsieur les commissaires, si je suis ici devant vous aujourd'hui, c'est parce qu'en Haute-Gaspésie, une vérité a été effacée, une route a été détournée.... et une citoyenne a été laissée derrière. La vraie route du Portage, c'est un tronçon de 500 mètres, essentiel, stratégique, qui reliait la 132 à l'ancienne route 6. En 2009 des travaux municipaux non conformes l'ont affaibli. En 2014 la tempête Arthur l'a emportée. Et depuis plus rien. Aucune reconstruction. Aucune correction. À la place, on a rebâti l'ancienne route 6 (route du Portage) créant une confusion dangereuse ,illégal et totalement contraire à la réalité du terrain. Je rappelle un fait

majeur : Le MTQ est propriétaire des 200 premiers mètres de la vraie route du Portage, directement à partir de la 132. On y retrouve un mur de soutènement important, une structure critique. Et pourtant, malgré cette responsabilité provinciale directe, aucune intervention depuis plus de dix ans. Cette route n'est pas un détail. C'est la seule route et voie de contournement possible entre Sainte-Marthe et Marsoui si la 132 se brise. Depuis 2014, cette voie stratégique n'existe plus..Et moi, résidente permanente et propriétaire d'une entreprise touristique 4 saisons Entre Deux Maximes Inc. , je vis sans accès légale, sécuritaire et conforme depuis 12 ans. Les conséquences sont graves : Les ambulances, pompiers, Hydro, Telus, les touristes : Tous se perdent, tous se retrouvent sur des routes glacées, sans signalisation, sans lampadaires, sur une route étroite en grande pente, souvent sans abrasif, non conformes. Ma vie est en danger , la leur aussi. En 2021 les choses se sont empirées, des travaux ont été réalisés sur l'ancienne route 6, sans ingénieur, sans arpenteur, sans supervision professionnelle et aucun livre des coûts, fait extrêmement important ceci a été fait par les soumissionnaires du MTQ eux-mêmes, qui travaillaient en même temps sur la 132 à Cap-au-Renard . Résultat : ces travaux ont rien amélioré et chaque hiver le déneigement déchire davantage ce qui reste.. Je vous demande aujourd'hui : de reconnaître officiellement le tracé réel de la vraie route du Portage, de corriger la toponymie, de réaffecter la subvention du MTQ à sa destination légitime, de reconstruire la vraie route du Portage selon les normes. Et de sécuriser immédiatement les accès actuels... Et surtout je vous invite à venir constater les faits en personne. À marcher sur ce qui reste de la vraie route du Portage, à emprunter les détours dangereux que je dois prendre chaque jour. À voir de vos propres yeux l'ampleur des problématiques que je subis depuis plus d'une décennie. Ce dossier, ce n'est pas juste une simple erreur administrative. C'est un enchaînement de travaux illégaux en 2009 ensuite d'un effondrement en 2014 prévisible, d'un détournement de subventions, de décisions irresponsables et d'un abandon complet. Je vous demande d'intervenir pour rétablir la vérité, la sécurité et la justice. Pour moi, pour les autres usagers, pour la Haute-Gaspésie! Merci de m'avoir lu! Maxime Esther Bouchard

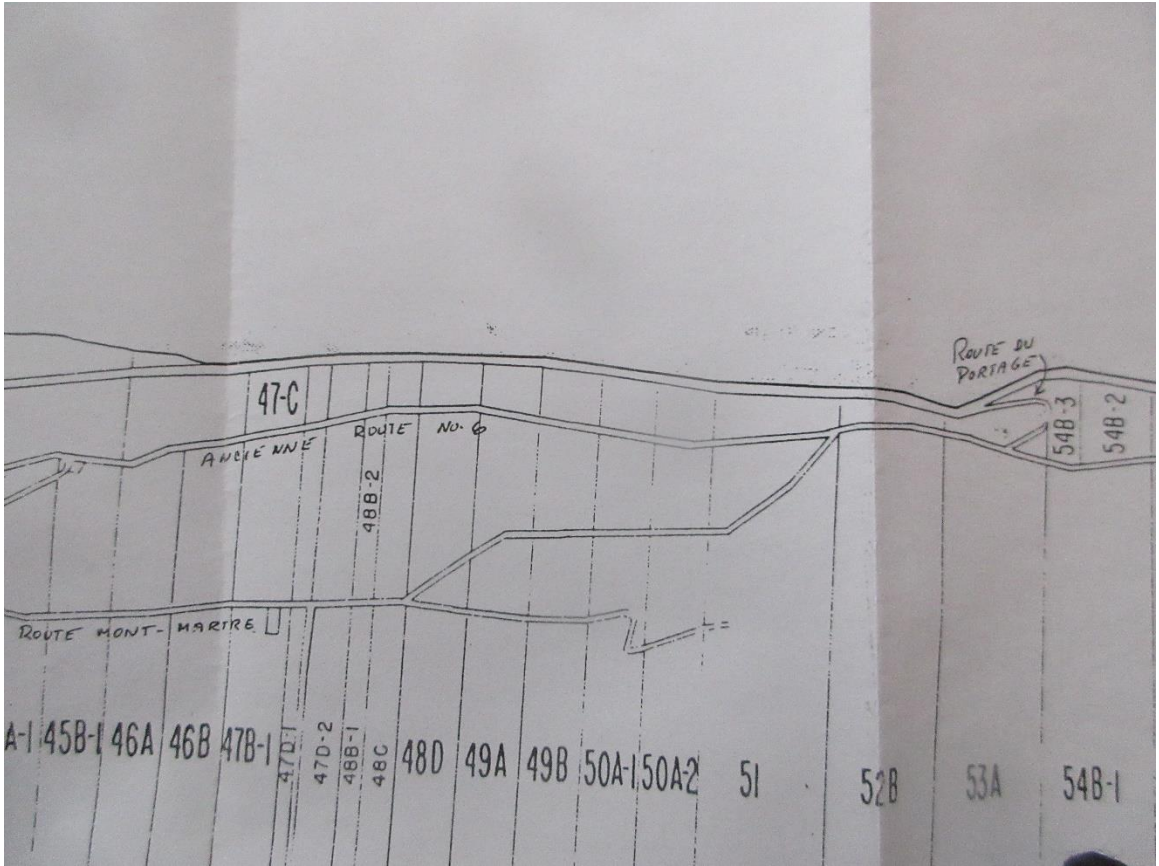
Lien sur le rapport WSP en 2014

<https://www.facebook.com/entredeuxmaximes/posts/pfbid0SbPqgY688sNzobSAW9eqQrjFSE7BXZDoLCsuURtPxKB3hPAYhqKH6UqJpc4rrjZ6l>

Ruisseau du Portage jonction 132 laissé à l'abandon depuis 2014 et depuis là tout se dégrade... <https://www.facebook.com/reel/1771814362857332>

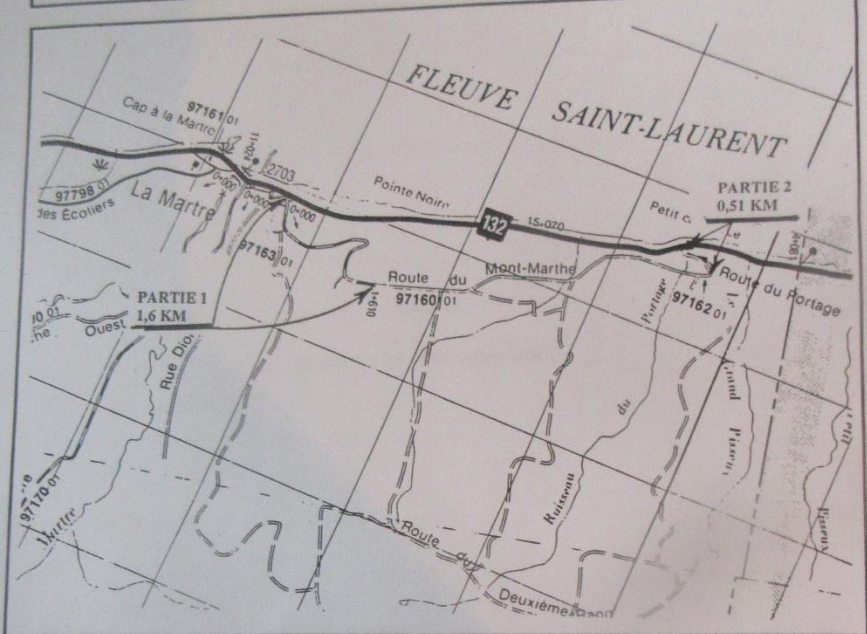


source : Maxime Esther Bouchard



PLAN DE LOCALISATION

ÉCHELLE	Aucune	NATURE DES TRAVAUX
---------	--------	--------------------



N° de plan	N° de contrat Requête 20020409-54-4
------------	--

Route	<u>Route du Mont-Marte</u>	Nombre de voies	<input type="checkbox"/> divisées
Chemin	_____		<input type="checkbox"/> non-divisées
Municipalité	<u>La Martre</u>	Accès	<input type="checkbox"/> contrôlé
	_____		<input type="checkbox"/> libre
Circons. élect.	<u>Matane</u>	Emprise	<u>N/A</u> mètres
	<u>Matane</u>	Longueur	<u>1,6 et 0,51 km</u> Kilomètre(s)
		Chaînages	<u>N/A</u>

Préparé par : Réal Lévesque ttp

D. T. 3100 C. S. 3173

Date 02-06-04

Page _____

LE RÉSEAU LOCAL

LE RÉSEAU LOCAL DE NIVEAU 1

Ce réseau permet de relier entre eux les centres ruraux et de relier les autres concentrations de population d'une municipalité (localités) au centre rural le plus près. Enfin, le réseau local de niveau 1 regroupe les accès aux parcs industriels, aux industries lourdes, aux centres de ski locaux importants, aux traverses et aéroports locaux, ainsi qu'aux sites d'enfouissement sanitaire supramunicipaux.

LE RÉSEAU LOCAL DE NIVEAU 2

La principale vocation de ce réseau consiste à donner accès à la population rurale établie en permanence sur le territoire. Font partie de ce réseau les routes donnant accès aux résidences, aux exploitations agricoles, aux industries, aux centres touristiques et récréatifs locaux, aux ports locaux, aux équipements municipaux, de même qu'aux services de santé et d'éducation.

LE RÉSEAU LOCAL DE NIVEAU 3

Ce réseau comprend les chemins conduisant à la propriété rurale non habitée. Les chemins donnant accès à la population qui occupe le territoire pendant l'été seulement font également partie de ce réseau.

Il faut noter ici que le Ministère n'a pas procédé à un inventaire exhaustif de cette partie du réseau. Il a classé uniquement les chemins dont il avait la responsabilité d'entretien avant le 1^{er} avril 1993. Également, l'ensemble des rues municipales n'a pas été inventorié. Seules les rues dont l'entretien relève du Ministère ont été reclassées. Pour fins de classification, il a été convenu de regrouper ces rues dans le réseau local de niveau 3.

LE RÉSEAU D'ACCÈS AUX RESSOURCES

Les chemins

Source : Site web Municipalité de La Martre



source : Maxime Esther Bouchard

Extrait du texte de Radio-Canada le lendemain de l'effondrement de la vraie route du Portage à cet époque il y avait qu'un homme dans le conseil comme conseiller suite à cet assaut le Maire Laperle ne s'est plus occupé de la vraie route du Portage et le maire suppléant est apparu avec ces sorties publiques pour dire que reconstruire coûterait 2 millions ce qui est faux et bien d'autres choses pour nuire à ma cause! M. Laperle affirme qu'il aurait soulevé une question d'éthique le 7 juillet dernier et l'histoire se serait envenimée au point où il aurait été victime de voie de fait par un membre du conseil. En lien l'article complet : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/687570/la-maire-conseil-municipal-difficultes>

Une saga judiciaire avec une fin tronquée s'en est suivi depuis les travaux illégaux du 21 septembre 2009 avec en finale aucune justice et toujours la cause en plan et les problématiques aucunement réglé qui vont avec depuis maintenant plus d'une décennie infernale pour mon entreprise et moi-même... Je demande aux commissaires s.v.p de faire la lumière car aucunement normale de faire un jugement sur les ouïes dire et en effaçant la preuve prédominante sans faire plus de recherches pour que cesse cette injustice évidente de la vraie route du Portage de la jonction 132 KM 910 du village de Sainte-Marthe en Haute-Gaspésie cette route est toujours existante mais les fonds ce retrouve depuis 2014 sur l'ancienne route 6 pour complaire un ancien conseiller qui voulait depuis 2009 mes services de déneigement, de poubelles et autres en enlevant ainsi un chemin de contournement et de la sécurité pour tous!

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=3857516594287088&set=a.184075764964541>

En 2006 malgré les subventions reçues depuis 1992 par le MTQ = la vraie route du Portage sur 300 mètres m'appartenait alors j'ai du faire un échange avec la

municipalité pour rendre le chemin conforme et surement pour que la municipalité devienne bénéficiaire légale de la subvention pour l'entretien et le déneigement de la vraie route du Portage qui fait 500 mètres... Les affaires municipale avait du intervenir dans ce dossier de plus.... Je me fais nuire par la Municipalité et ce depuis mon arrivée en Haute-Gasésie et dans ce village dont j'ai investi toute ma vie depuis le 1 avril 2005....-

Le maire et la secrétaire de l'époque ont signés ce document et depuis 2014 il est évidemment non respecté dans son entièreté sois d'ouvrir d'entretenir la vraie route

du Portage qui existe toujours dans la réalité ...

Juste vous informer que je détiens deux énormes boîtes sur le sujet de la vraie route

du Portage alors je choisis de vous donner quelques documents que je pense important pour que les élus du Québec et vous les commissaires m'aidiez pour retrouver la vraie route du Portage Depuis des années ma vie est en plan dans un chaos insupportable, ma santé , , mes finances personnelles , ma vie privée, ma vie sociale = dans le néant depuis toutes ces années... Au lieu de me concentré sur mes projets, ma santé et autres et bien je dois sacrifié de vivre en liberté dans la quiétude et ceci ma pratiquement ruiné..... Je suis fatigué de ce mensonge sur la vraie route du Portage avec peu ou pas d'aide pour remédié à la triste situation que je subis pour être venue vivre en Haute-Gaspésie en laissant ma vie en ville pour venir bâtir un rêve d'une vie devenue cauchemardesque vue les bâtons dans les roues que je dois subir depuis plus d'une décennie d'horreur

Voici deux documents d'ingénierie dessau suite aux travaux illégaux de la Municipalité le 21 septembre 2009 ce qui brisa en finale la vraie route du Portage en 2014 suite au passage de Arthur... Car la Municipalité refusait ou négligeait de réparer la vraie route du Portage affaiblit par les travaux illégaux.... Cette partie de l'histoire des causes de l'effondrement et bien je veux pas qu'ils disparaissent car ceci est la vérité du pourquoi j'ai plus de route sécuritaire pour mes touristes 4 saisons et moi....

Sur ce je pense que vous avez pas mal un bon résumé pour approfondir le sujet et enfin m'aider pour retrouver la vraie route du Portage pour que je puisse enfin avoir la vie que j'espérais en toute sécurité en haut de la vraie route du Portage qui fait 500 mètres, jonction 132 KM 910 merci aux commissaires de faire la lumière et ainsi inciter les élus du Québec d'aider un commerce conforme 4 saisons depuis 17 ans le 12 juin 2026 en tourisme au 1, route du Portage de Sainte-Marthe en Haute Gaspésie! Je rêve depuis des années de pouvoir ajouter, compléter mon plan d'affaire initiale et de pouvoir bâtir les autres chalets comme sur le plan de mon ingénieur pour les services sanitaire que vous avez Guido Bérubé! Le rêve d'une vie réalisé par une citoyenne du Québec qui mérite du respect!